

de bonne conduite

LA CHARTE



A travers cette charte, nous espérons vous faire découvrir le meilleur de nos métiers et vous inciter à vous adresser à vos spécialistes locaux.

Toutes les entreprises qui apparaissent dans ce guide quelles que soient leur taille et ou leur secteur d'activité, sont enregistrées au répertoire des métiers ou à la chambre d'agriculture. Ensemble elles ont créé cette charte en fonction des valeurs collectives et des principes communs qu'elles désirent voir respecter.

Toutes les entreprises présentes dans ce guide l'ont fait dans une démarche volontaire.

Conscientes de leurs devoirs, de leurs obligations et de leurs responsabilités, **elles s'engagent à :**

- Se comporter en " professionnel " dans le strict respect des règles de leur art :
 - Les membres présents sur ce guide s'engagent à proposer des produits et des services de qualité, à respecter la réglementation liée à ses produits et ses services.
 - Chaque membre s'engage à mettre en œuvre par le personnel ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible et à respecter et à faire respecter par ses employés, les réglementations et les normes ainsi que les règles déontologiques applicables à son activité professionnelle et/ou à son domaine d'activité, telles que définies notamment dans la convention collective qui lui est applicable.
 - Respecter les horaires d'ouvertures établis.
 - Accueillir les clients avec disponibilité.
 - Etre de confiance et de bon conseil.



LE GUIDE DES ENTREPRISES DU PAYS SOLESMOIS

de bonne conduite

LA CHARTE



- Se comporter en entrepreneur éthiquement et socialement responsable.
 - Respecter le code du travail et déclarer ne pas faire l'objet de condamnation.
- Etre des entreprises moralement engagées.
 - Les valeurs telles que l'honnêteté, l'intégrité ou encore le respect sont au cœur des relations entre les membres.
- Respecter la confidentialité des données sensibles.
 - Chaque membre a l'obligation de ne pas divulguer à des tiers les informations professionnelles confidentielles auxquelles il a accès.
- Accorder une attention particulière aux acteurs émanant du territoire dans le but de développer les liens du tissu local.
- Promouvoir le guide et éviter tout comportement ou attitude susceptible de porter atteinte à cette image.

Les adhérents au guide s'engagent à ratifier cette présente charte.

Tout non respect de la présente charte, entraînera (à la majorité des 2/3), le retrait du membre incriminé de manière temporaire ou définitive. Cette sanction impliquera également le retrait de son droit d'apparaître dans ce guide ainsi que le droit de se prévaloir de l'appartenance à celui-ci.



LE GUIDE DES ENTREPRISES DU PAYS SOLESMOIS